Il est certes des hommes qui gèrent les biens d'Allah sans droit. Et c'est ainsi qu'ils auront le Feu au Jour de la Résurrection.

Khawlah Al-Anṣâriyyah (qu'Allah l'agrée) relate avoir entendu le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : « Il est certes des hommes qui gèrent les biens d'Allah sans droit. Et c'est ainsi qu'ils auront le Feu au Jour de la Résurrection. »
[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a informé de l'état des gens qui agissent avec les biens des musulmans de manière injuste et qui les leur prennent sans droit. Ce sens est général et concerne le fait d'amasser et d'acquérir les biens de manière illicite ainsi que de les dépenser là où ce n'est pas licite. Fait partie de cela le fait de consommer les biens de l'orphelin, les biens liés au leg pieux (Al-Waqf), le déni des dépôts et le fait de se servir sans droit parmi les biens publics. Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a ensuite informé du fait qu'au Jour de la Résurrection, leur récompense serait le Feu.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5331

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee